

La [COMMUNE DE BEAUVAIS](#) / T : 03.44.79.40.10 pourrait prochainement appliquer un dispositif de taxes pour les commerces vacants de son centre-ville, alors que l'initiative sera proposée au prochain conseil municipal. Dans le but de redynamiser le centre-ville, cette mesure suit celle mise en place récemment qui vise à interdire l'installation de banques ou assurance sur la place Hachette, via une modification du PLU. La maire souhaiterait doubler les taux en vigueur qui sont de taxer à 10% la première année de vacance et à 15% la deuxième. Cette taxe pourrait entrer en vigueur au 1er janvier.